

**Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du Comité Directeur**

**Séance ordinaire du 6 avril 2023
(six avril de l'an deux mille vingt trois)
sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,
Déléguée de la Ville de Rixheim.**

Votants (8) :

*Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, Mme Marie-Madeleine STIMPL,
M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF, Mme Emmanuelle BONDUELLE,
Mme Adrienne CAMPILLO, Mme Anne-Catherine GUTFREUND.*

Procurations de vote (2) :

*M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Adrienne CAMPILLO,
Mme Sandrine KITTLER WALCH a donné procuration de vote à Mme Anne-Catherine GUTFREUND.*

Secrétariat de séance assuré par :

M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.



Point 7 de l'ordre du jour

Affaires générales

Approbation du budget primitif 2023

Il est rappelé que ce budget est voté par **fonction**, le niveau de vote étant le **chapitre** pour la section de fonctionnement et l'**article** pour la section d'investissement.

Conformément à la délibération prise par le Comité Directeur le 8 avril 2022, point 8 de l'ordre du jour, le budget du Syndicat est désormais présenté selon le référentiel budgétaire et comptable M57.

Il respecte les orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu en séance publique le 16 mars 2023.

Le budget primitif 2023 est arrêté comme suit :

Budget Primitif 2023	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Enseignement	TOTAL
Investissement	3 006 €	3 224 €	111 €	6 341 €
Fonctionnement	30 100 €	176 700 €	93 900 €	300 700 €
TOTAL	33 106 €	179 924 €	94 011 €	307 041 €

Le Budget 2022 est rappelé ci-après :

Budget 2022 (p.m.)	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Enseignement	TOTAL
Investissement	3 006 €	3 224 €	111 €	6 341 €
Fonctionnement	30 100 €	161 100 €	232 800 €	424 000 €
TOTAL	33 106 €	164 324 €	232 911 €	430 341 €

Le budget global 2023 est réduit de 28,7 % par rapport au budget précédent. Les frais d'administration générale sont stables. Les 2 secteurs d'activité évoluent comme suit :

- + 9,5 % pour le secteur 'Sécurité', en raison de l'augmentation du loyer à verser pour la Gendarmerie installée 2 rue d'Angleterre à Rixheim,
- - 59,6 % pour le secteur 'Enseignement', en raison de la prise en charge directe par la Région Grand Est des factures de transport scolaire, depuis la rentrée scolaire 2022/2023.

Concernant la fonction 0 (Administration générale)

Il s'agit essentiellement d'un budget de fonctionnement financé par les budgets des compétences exercées. Ces frais sont estimés à 30.000 €. Il convient de les répartir comme suit :

Compétence	Répartition (%)	Montant
Sécurité	18 %	5 400 €
Enseignement	82 %	24 600 €
TOTAL	100 %	30 000 €

Concernant la fonction 1 (Sécurité)

1. La Gendarmerie de Rixheim

La caserne de Gendarmerie située 2 rue d'Angleterre à Rixheim est constituée de :

- un bâtiment comprenant les locaux de service ainsi que 4 logements,
- 5 bâtiments comprenant au total 20 logements,
- des bâtiments annexes comprenant 20 garages,
- les aménagements extérieurs.

La construction ayant été achevée le 28 août 2008, cet ensemble immobilier est loué par la SCI 'Les Romains' à la Ville de Rixheim dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, à compter du 1^{er} septembre 2008. A l'échéance du bail, le terrain et les constructions édifiées sur le terrain reviendront à la Ville de Rixheim.

Le loyer trimestriel actuel est de 119.563,33 € TTC, révisable annuellement sur la base de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction (BT01). La charge pour 2023 est estimée à 480.000 €.

Parallèlement, la Ville de Rixheim donne à location à l'Etat, ce même ensemble immobilier, destiné à usage de caserne de Gendarmerie. Le loyer trimestriel est actuellement de 81 250,00 €, révisable tous les 3 ans. La prochaine révision interviendra le 1^{er} septembre 2023. Le produit attendu pour 2023 est estimé à 338.700 €

Conformément à la délibération prise par le Comité Directeur le 4 décembre 2008, point 6 de l'ordre du jour, le Syndicat rembourse à la Ville de Rixheim, à compter du 1^{er} septembre 2008 et jusqu'à expiration du bail, l'écart constaté entre les loyers réglés à la SCI 'Les Romains' et les loyers perçus auprès de l'Etat.

Compte tenu des estimations précitées, il convient de prévoir une charge de **141.300 €**.

2. Récapitulation des charges 2023

	Budget 2023
Participation aux frais d'Administration Générale	5 400 €
Location des bâtiments mis à la disposition de la brigade (écart des loyers)	141 300 €
Taxes foncières et frais locatifs	25 000 €
Autres charges (ordures ménagères, entretien,...)	5 000 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2022	- 500 €
TOTAL	176 200 €

3. Les contributions syndicales

Le besoin de financement s'élevant à 176.200 € (contre 152.500 € en 2022), les contributions syndicales évoluent et se répartissent comme suit :

	Budget 2023	Budget 2022 (pour mémoire)
ESCHENTZWILLER	12 199 €	10 546 €
HABSHEIM	41 213 €	35 126 €
RIXHEIM	114 172 €	99 487 €
ZIMMERSHEIM	8 616 €	7 341 €
	176 200 €	152 500 €

Concernant la fonction 2 (Enseignement)

1. Récapitulation des charges 2023

	Budget 2023
Subventions aux établissements scolaires et associations (conformément au Débat d'Orientation Budgétaire 2023)	68 300 €
Participation aux frais d'Administration Générale	24 600 €
Autres charges (taxes foncières,...)	1 000 €
Transports scolaire (pris en charge directe par la Région Grand Est)	0 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2022	-10 300 €
TOTAL	83 600 €

2. Les contributions syndicales

Elles augmentent de 1.000 € par rapport à la gestion 2022. Conformément aux statuts du syndicat, les participations des communes, soit 83.600 €, sont réparties comme suit :

- 40% selon le potentiel fiscal,
- 40% selon le nombre d'élèves accueillis par les Collèges de Habsheim et Rixheim,
- 20% selon la population,

et s'élèvent pour 2023 à :

	Budget 2023	Budget 2022 (pour mémoire)
DIETWILLER	6 065 €	6 232 €
ESCHENTZWILLER	3 961 €	3 870 €
HABSHEIM	18 537 €	18 737 €
RIXHEIM	52 159 €	51 339 €
ZIMMERSHEIM	2 878 €	2 422 €
	83 600 €	82 600 €

Synthèse des contributions syndicales

	Sécurité (Gendarmerie)	Enseignement (Collèges)	TOTAL	N-1	Ecart
DIETWILLER	0 €	6 065 €	6 065 €	6 232 €	-167 €
ESCHENTZWILLER	12 199 €	3 961 €	16 160 €	14 416 €	1 744 €
HABSHEIM	41 213 €	18 537 €	59 750 €	53 863 €	5 887 €
RIXHEIM	114 172 €	52 159 €	166 331 €	150 826 €	15 505 €
ZIMMERSHEIM	8 616 €	2 878 €	11 494 €	9 763 €	1 731 €
TOTAL	176 200 €	83 600 €	259 800 €	235 100 €	24 700 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2023 tel que présenté, par chapitres pour la section de fonctionnement, par articles pour la section d'investissement,
- de répartir les charges d'administration générale 2023 (fonction 920) selon les critères suivants :
 - 18 % pour le secteur Sécurité (Gendarmerie),
 - 82 % pour le secteur Enseignement.-



Délibéré comme dessus.
Pour extrait conforme.
RIXHEIM, le 11 avril 2023



La Présidente :

Rachel BAECHEL

SOUS-

17 AVR. 2023

DE MULHOUSE

Le Secrétaire de séance :

Patrice WINDHOLTZ

17 AVR. 2023

DE MULHOUSE

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le

19 AVR. 2023

Transmis à M. le Sous-Préfet le 17 avril 2023

Publié – Notifié le 19 avril 2023

Certifié exécutoire



La Présidente :

Rachel BAECHEL